

# *Au fil de l'Yonne*



Serbonnes



**N° 53**  
**HIVER 2023**

Chères Serbonnoises, Chers Serbonnois,

Après un beau marché de Noël organisé par la Caisse des Ecoles, sur lequel nous avons été heureux de nous rencontrer, la fin de l'année et ses fêtes approchent à grands pas. Une année encore riche en événements vient de s'écouler. Nous avons été heureux de tous ces moments de partages, d'échanges et 2024 s'annonce encore bien remplie.



Il était un lieu à Serbonnes où nous pouvions nous retrouver, pour une course, un verre ou un café. Le bar de Serbonnes, après avoir fermé en février, a trouvé acquéreur. Son ouverture prochaine nous réjouit et je compte sur vous tous pour venir faire vivre ce commerce au cœur du village. Le nouveau propriétaire que nous avons rencontré, a l'envie et la motivation de développer et faire vivre ce commerce dont il connaît bien les rouages.

A ce jour, les démarches administratives avancent et d'impressionnants travaux sont en train d'être réalisés comme beaucoup ont pu le voir, un commerce flamant neuf va bientôt ouvrir ses portes. Nous lui souhaitons la bienvenue et serons heureux de l'accueillir dans notre village.

Pour ce qui est de notre Mairie, vous avez tous su que notre secrétaire de Mairie, Marianne Demolder, qui assurait ce poste depuis 2019 est partie profiter d'une retraite bien méritée. Nous avons accueilli depuis fin septembre Vanessa Seatra qui a rejoint l'équipe. Son dynamisme, son sérieux et sa volonté de « bien faire » assurent la continuité du service. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe et une bonne retraite à Marianne !

Pour vous parler des projets, nous avons avancé sur un sujet qui nous tient à cœur, comme vous le savez, la sécurité routière. Certaines choses se sont améliorées mais nous sommes loin d'être sereins. Vous avez pu voir un radar pédagogique apparaître dans notre village. Celui-ci, en plus de responsabiliser les conducteurs sur leur vitesse, va nous permettre un relevé fiable et précis des vitesses de circulation des véhicules. Ces chiffres nous permettront d'ajuster au mieux les aménagements que nous souhaitons mettre en place pour contraindre les conducteurs imprudents à réduire leur vitesse.

Pour ce qui est de la rénovation et mise en sécurité de notre Eglise, le permis de construire est en cours d'instruction et, dès son retour, nous commencerons le lancement des appels d'offre afin de voir notre patrimoine sauvegardé au plus vite. Ce projet doit respecter certaines étapes chronophages et énergivores mais nous avons la volonté de le mener à bout.

Comme nous avons commencé par la salle des fêtes afin de rénover et de faire des économies d'énergies, le projet de rénovation de la Mairie, bâtiment énergivore, avec accès pour les personnes à mobilité réduite, avance. L'avant-projet devrait bientôt être validé et nous espérons que les travaux seront achevés avant la saison des mariages afin d'accueillir comme il se doit les futurs mariés. La Mairie, composée de son secrétariat et sa bibliothèque, est aussi appelée la maison commune. C'est un lieu qui appartient à tous comme son nom l'indique et il est important qu'il puisse vous accueillir comme il se doit.

Je suis d'ailleurs très heureux qu'à l'heure où vous lirez ce petit mot, nous aurons eu la première permanence à la mairie de la maison France Services afin de rapprocher au maximum les services de l'Etat et de vous tous. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour les prochaines permanences, toutes les informations sont en Mairie et sur notre site internet.

Pour Serbonnes, 2024 annonce aussi le recensement. Obligatoire tous les 5 ans, les agents vont bientôt prendre contact avec chacun de vous afin d'effectuer ce qui peut paraître anodin mais les informations collectées, complètement anonymes, servent à de nombreuses choses que nous n'imaginons pas. Elles permettent de gérer au mieux les services de l'Etat, les moyens mis en œuvre, les infrastructures mais aussi les dotations pour notre commune. Je vous demanderai donc à tous d'accueillir les agents recenseurs du mieux possible. **Vous pourrez d'ailleurs, et nous vous le conseillons vivement, remplir vous-même les informations sur un site internet qui vous sera communiqué.** Nous comptons sur votre collaboration et votre aide. Je sais que ce sujet inquiète certains

d'entre vous mais encore une fois, ce recensement est anonyme et ne sert qu'à alimenter des statistiques. Pour toute inquiétude, nous resterons à votre disposition. Merci à toutes et tous !

Et je termine ce mot en remerciant mon équipe ainsi que tous les agents communaux pour leur investissement et leur confiance. Nous vous donnons rendez-vous pour les traditionnels « vœux du Maire » début janvier.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année !

**Le Maire Olivier MARTIN**

## Sommaire

	<b>Pages</b>
La vie à Serbonnes	4 à 12
Les actions du Conseil Municipal :	
Commission des Finances	13
Commission des Travaux	14 à 15
Commission des Affaires scolaires/Cantine/Garderie	16 à 17
Actualités de la Mairie	18 à 20
Actualités de la bibliothèque de Serbonnes	21
Le coin des écoliers de Serbonnes	22 à 24
Le coin des associations	25 à 31
Serbonnes avant/maintenant	32
Historiquement Vôtre : « SERBONNES, L'HISTOIRE AU FIL DU TEMPS : LE MOYEN-AGE: Du 8ème au 14ème siècle »	34 à 38
Implantation d'une nouvelle installation radioélectrique à Serbonnes	40
Informations pratiques	41 à 45
Etat civil	46
Numéros utiles	47
Informations horaires Mairie/Bibliothèque Municipale/Paroisse	48

# LA VIE A SERBONNES

*Le 2 juin 2023 : Chanson écrite par les CM1/CM2*

Les élèves de CM1/CM2 de Mme Escudé ont écrit une chanson mise en musique par Laurent Soualmia, chanteur, auteur et compositeur professionnel avec son équipe dans son studio d'enregistrement. Cette chanson qui a pour titre « Le monde de demain » sera l'hymne de l'école élémentaire Francis Ponge, une sorte de passage de témoin entre les générations d'élèves se succédant dans l'école !

La chanson a été interprétée pour la première fois le 2 juin à la kermesse suivie de jeux dans la cour de la salle des fêtes (tic-tac-toc, garçon de café, jeux de bouchons, tir au but etc...) ainsi qu'une tombola avec divers lots attractifs.



*Le 13 juin 2023 : Sortie au zoo du Bois d'Ailly pour les élèves de l'école maternelle*



Les 68 élèves de l'école maternelle de Courlon-sur-Yonne se sont rendus au zoo du Bois d'Ailly le 13 juin pour la dernière sortie scolaire de l'année. Ces derniers ont beaucoup apprécié cette sortie qui a rendu plus concret le travail mené en classe tout au long de l'année sur les animaux.

*Le 17 juin 2023 : Fête de la musique et Apéro-concert*

La place de l'église s'est animée au rythme de l'apéro concert organisé par le Comité des Fêtes : une soirée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne musique mettant en vedette le groupe FEEL GOOD. Le public a pu se restaurer sur place avec les frites maisons accompagnées d'andouillettes, chipolatas ou merguez cuisinées par les membres du Comité des Fêtes. Les mélodies entraînantes et les notes joyeuses ont permis de créer une ambiance électrisante, faisant vibrer la place du village au son de la musique live.



### *Le 30 juin et le 3 juillet 2023 : sortie à Vaux-le-Vicomte*

Suite à l'annulation du voyage scolaire dans le centre de vacances « Les Esnèques » de Courseulles -sur-mer, à cause d'un contrôle de sécurité, la classe des CM2 est partie au château de Vaux Le Vicomte le vendredi 30 juin. Le matin ont été organisées une visite du château et la participation à un atelier Stop Motion.

L'après-midi a été consacré à une promenade dans les somptueux jardins.

La semaine prévue au voyage a été consacrée à diverses activités ludiques (olympiades, escape game, grands jeux collectifs et une boum) afin de redonner le sourire aux enfants. Mission accomplie !



Ce lundi 3 juillet, les élèves de l'école de Serbonnes ont découvert le château de Vaux-le-Vicomte.

Au programme : découverte de la vie quotidienne des enfants au 17<sup>ème</sup> siècle grâce à une visite théâtralisée, pique-nique suivi d'une visite libre des jardins. Une journée bien remplie dans ce haut lieu historique.

### *Le 30 juin 2023 : kermesse de fin d'année de l'école de Serbonnes*

Un public nombreux d'enfants, d'enseignants, de parents et de grands-parents d'élèves s'était donné rendez-vous le vendredi 30 juin pour la traditionnelle kermesse de fin d'année de l'école organisée par la caisse des écoles. Le jardin de la salle des fêtes s'était transformé en aire de jeu pour le bonheur des élèves.

Vers 19h30, un spectacle proposé par l'équipe enseignante et les élèves a été proposé sur le thème des princes, princesses et chevaliers.



### *Le 7 juillet 2023 : Remise d'une carte cadeau aux élèves de CM2*



A la veille des grandes vacances, Olivier Martin, Maire de Serbonnes et Christina Randget, Maire de Courlon-sur-Yonne ont remis aux élèves de CM2 une carte cadeau de chez Leclerc d'une valeur de 15€ afin de préparer leur prochaine entrée en 6ème.

Nous leur souhaitons de poursuivre une belle scolarité au collège et surtout de tout mettre en œuvre pour suivre leur voie.

### *Les 13 juillet et 14 juillet : festivités de la Fête Nationale*

Le 13 juillet, les festivités ont commencé par la traditionnelle retraite aux flambeaux illuminant les rues du village d'une lueur chaleureuse et festive. A la suite de cette déambulation pleine de symboles, un verre de l'amitié offert par la commune a été servi à la salle des Fêtes.

Le 14 juillet a débuté par la traditionnelle cérémonie au Monument aux Morts, durant laquelle les enfants présents ont pu chanter a cappella la Marseillaise. La place de l'église s'est ensuite transformée en un lieu de convivialité avec un repas républicain réunissant les habitants qui avaient apporté leur panier de victuailles à partager.



L'après-midi a été rythmée par les jeux organisés par la commune et la Caisse des Ecoles. Chacun a pu trouver de quoi s'amuser et créer des souvenirs inoubliables.

Pour agrémenter ces moments de joie, une buvette tenue par le Comité des Fêtes permettait de désaltérer les participants à cette journée ensoleillée.



## Le 22 juillet 2023 : Fête de la Saint Victor

La CVTCA a organisé pour la deuxième année consécutive la fête de la Saint Victor le samedi 22 juillet. Des animations ont été organisées au lavoir et une belle exposition intitulée « Serbonnes autrefois » suivie d'un concert ont eu lieu dans notre église. Francine Basseville, membre de la CVTCA, a consacré de nombreuses heures à la préparation de cette exposition et nous lui avons demandé de nous expliquer l'idée de cette exposition :

A notre arrivée à Serbonnes, il y a un peu plus de trois ans maintenant, nous avons rapidement été charmés par l'élégance de l'église et de sa place. Autres points d'attrait : la beauté des bords d'Yonne, le village de vacances sur les bords de l'Yonne, écrin d'un vestige de four romain, quelques édifices et maisons au patrimoine historique manifeste, le lavoir métallique du XIXe et la riche zone humide qui l'entoure... tout indique que Serbonnes possède un grand passé historique et des histoires de vie à mettre en valeur et à raconter.

Le temps et la Covid sont passés... La vie et les festivités ont été freinées pendant quelque temps.

Puis, nous avons rédigé quelques textes pour soutenir le projet de rénovation de l'église et sensibiliser à la sauvegarde de la zone humide, sa faune et sa flore, avec une exposition début 2023.

Pour l'exposition sur le Serbonnes d'autrefois, le point de départ a été une réunion en mars 2023, organisée par Gérard Flahaut avec Corinne Grellet, Nicole Poireau, Maryse Flahaut et Lucette Vigneron. Nous avons alors ensemble découvert, à l'Iforep, de la documentation et six grandes photos en noir et blanc de belle qualité. Elles dévoilent la vie active de certains Serbonnois.



Source : Photothèque Iforep - Photographe : Claude Raymond DITYVON - Prix Niepce 1970.

L'idée d'une exposition de photos a alors pris naissance. Il fallait retrouver d'autres photos, recueillir des informations et des témoignages, effectuer des recherches sur le Net et dans les livres et revues qui relatent le passé de Serbonnes et la vie des villageois aux XIXe et XXe siècles.

Ce travail passionnant et prenant a été facilité par quelques Serbonnoises et Serbonnois qui se sont intéressés au projet et se sont mobilisés pour fournir photos et documentation. Qu'ils soient ici, une nouvelle fois, remerciés.

L'exposition de photos s'est déroulée dans l'église, le 22 juillet dernier à l'occasion de la fête de la Saint-Victor organisée par la CVTCA.



Au fil des décennies, voire des siècles, Serbonnes a fréquemment été le théâtre de festivités religieuses ou populaires qui ont attiré les habitants des communes environnantes. Les Serbonnoises et les Serbonnois aiment la fête et savent la faire. Après la longue pause de la pandémie, les associations locales ont recommencé à proposer, avec succès, plusieurs animations et manifestations pour les petits et pour les grands.

L'association CVTCA s'est donné pour objectif principal de protéger l'environnement et de préserver le patrimoine. Afin de sauvegarder la qualité de notre cadre de vie et de développer l'attractivité de notre village, elle organise aussi des manifestations culturelles et élabore des projets touristiques.

Bien que l'exposition « Serbonnes autrefois » ait été déjà bien accueillie par de nombreux visiteurs, elle n'est qu'une ébauche de ce que nous aimerions réaliser. Nous projetons de développer nos recherches et notre collection pour organiser une nouvelle exposition au printemps 2024.

Bien entendu, nous espérons recueillir d'autres photos et d'autres témoignages pour enrichir l'exposition. Nous invitons les Serbonnoises, les Serbonnois et tous ceux qui se sentent concernés par ce projet à ouvrir greniers, caves, placards, tiroirs et albums pour réveiller la mémoire du passé de Serbonnes et la partager généreusement.

Francine Basseville  
Membre CVTCA  
Octobre 2023

### *Le 10 septembre 2023 : Vide-greniers*

Dès les premières lueurs du jour, les exposants et les visiteurs se sont rendus sur la place de l'église pour découvrir le vide-greniers. Environ une cinquantaine d'exposants avaient répondu à l'appel du Comité des Fêtes, organisateur de cet événement, déployant une multitude d'objets hétéroclites à vendre. Des bibelots aux meubles anciens, des vêtements aux jouets d'époque, il y en avait pour tous les goûts. Chacun a pu dénicher des souvenirs du passé et échanger des anecdotes sur ces objets qui ont traversé les époques.



Le clou de la journée a été sans aucun doute la première randonnée en mobylettes organisée sur l'impulsion de quelques membres fans. Les mobylettes, ces véhicules emblématiques des années 60-70, ont fait leur grand retour pour le plus grand plaisir des amateurs de vintage et de nostalgie.

Plusieurs passionnés de mobylettes ont proposé cette idée originale au Comité des Fêtes et l'accueil a été enthousiaste.



Un itinéraire pittoresque à travers la campagne environnante a été soigneusement planifié, permettant aux participants de redécouvrir la région sous un nouvel angle.

Sept mobylettes ont pris le départ, certaines étincelantes de chrome et d'autres arborant fièrement leurs patines d'antan. Le vrombissement caractéristique des moteurs à 2 temps a résonné dans les rues du village, attirant l'attention des passants qui ont pu admirer ces bijoux mécaniques en action. Il est fort à parier que les futures éditions de ce vide-greniers et de cette randonnée en mobylettes seront attendues avec impatience, pour le plus grand bonheur de tous !

### *Le 22 septembre 2023 : Journée nationale du sport scolaire*

A l'occasion de la Journée nationale du Sport Scolaire, l'école de Serbonnes organisait le vendredi 22 septembre plusieurs ateliers de sensibilisation au sport en proposant diverses activités sportives. Ainsi, les élèves ont pu s'adonner au badminton, frisbee, basket, tir à l'arc, slackline, cordes à sauter, turnball et football dans la cour de l'école, encadrés par des parents et les enseignantes.



### *Le 28 octobre 2023 : Soirée Années 80 organisée par le Comité des Fêtes*

La soirée « Années 80 » orchestrée par le Comité des Fêtes fut une parenthèse temporelle délicieusement rétro qui a enchanté tous les participants. L'évènement, tenu dans la salle des Fêtes, a été une célébration flamboyante de cette décennie emblématique, transportant les convives dans une époque où la musique, la mode et l'attitude étaient synonymes d'audace et de créativité.



La soirée a été rythmée par les accords entraînants du groupe de musiciens Pulse. Le plaisir auditif était accompagné d'un repas exquis préparé par les talentueux cuisiniers Nicole et Jérôme. La blanquette de veau, tendre et savoureuse, a ravi les papilles des convives, tandis que la tarte aux pommes a apporté une touche gourmande à la soirée.

Ce qui a rendu la soirée encore plus mémorable, c'est l'engagement festif de certains convives qui ont joué le jeu du déguisement. Des looks iconiques des années 80 ont envahi la salle, avec des participants arborant des coiffures volumineuses, des couleurs fluos et des accessoires déjantés. La créativité débordante des costumes a ajouté une dose supplémentaire de bonne humeur.

## *Le 28 octobre 2023 : vernissage des photos de Sophie Bassouls et des assemblages de Eude Panel*

Au Grand-Varennes, les expos se suivent mais ne se ressemblent pas. Après les grandes peintures abstraites inspirées du Modernisme américain de Florence Gillet, l'hiver dernier, il y a eu l'exposition commune du peintre Courlonais, Michel Desmarre et le sculpteur de Voisine, François Fildier. Cet hiver, Sophie Bassouls présente une série de photos de murs, en noir et blanc, rehaussés à la feuille d'or, tandis qu'Eude Panel présente plusieurs séries d'assemblages, de collages, de sculptures, mais aussi d'objets et de bijoux, avec comme ligne rouge l'utilisation d'algues marines et d'ossements d'animaux. Cette exposition a débuté le 28 octobre, elle se terminera en février 2024 et une mi-temps festive est organisée le samedi 16 décembre à partir de 18h pour tous les habitants de Serbonnes.

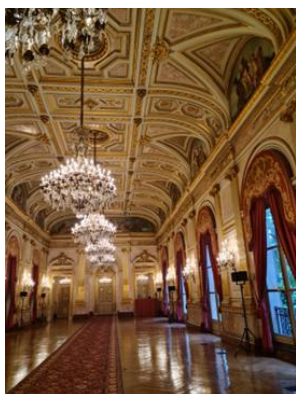


## *Le 3 novembre 2023 : Visite de l'Assemblée Nationale*

Nous avons eu le privilège de visiter l'Assemblée Nationale et avons été guidés à travers les salles empreintes d'histoire, découvrant l'architecture majestueuse du lieu. La richesse des informations fournies par notre guide a rendu la visite encore plus captivante, éclairant les nuances de la politique française et les mécanismes démocratiques qui s'y déroulent quotidiennement.

L'un des moments forts de notre visite a été la chance inouïe d'assister brièvement à une séance de travail portant sur le budget pour le Service National Universel. Cette immersion au cœur d'une discussion parlementaire a apporté une dimension concrète aux enjeux politiques du moment. Observer les débats et les échanges passionnés a renforcé notre compréhension du processus décisionnel qui façonne les politiques publiques.

Nous tenons à remercier sincèrement Gérard et Frédéric pour avoir organisé l'accès à l'Assemblée Nationale. C'était une occasion unique de vivre de près le fonctionnement de notre démocratie et de prendre conscience de l'importance des débats parlementaires dans la construction de notre société.



## Le 11 novembre 2023 : Commémoration de la fin de la première guerre mondiale

Comme l'année précédente, la cérémonie du 11 novembre s'est préparée avec les classes de l'école de Serbonnes. La Directrice Floriane MEUNIER et ses collègues ont travaillé l'apprentissage de la Marseillaise aux enfants et la décoration du monument aux morts en préparation de la cérémonie du lendemain.

En raison de la météo, les classes n'ont pas pu aller poser leur décoration sur les grilles du monument le vendredi après-midi. C'est une délégation d'enfants, de parents et d'une maîtresse qui s'en est chargée samedi avant la cérémonie.



Et c'est avec sérieux et plaisir que les enfants présents ont entonné la Marseillaise qui sera applaudie par tous.



Et c'est une nouvelle fois avec une grande émotion que nous avons commémoré cet armistice ! Les habitants ont pu ensemble passer ce moment durant lequel des drapeaux donnés par le souvenir français ont flotté entre les mains de notre jeunesse.

Nous continuons ce travail de mémoire avec la jeune génération mais aussi la plus ancienne en faisant de ce moment un instant de vivre ensemble au sein de la commune.



Après avoir déposé une vingtaine de fleurs et la gerbe municipale, le Maire et ses adjoints ont eu plaisir à remercier l'ensemble des enfants sans oublier notre premier porte drapeau, Alexandre, infirmier militaire qui nous a fait la gentillesse de présenter pour la deuxième fois le drapeau officiel du village.



Un grand merci aux professeurs des écoles de travailler avec la commune sur ces évènements.

*Benoit Joing*

Les élèves de maternelle de Courlon-sur-Yonne participent actuellement à une chaîne de solidarité en collectant des bouchons en plastique.

L'association Bouchons 89 récupèrera les bouchons et leur vente au recycleur permettra d'acheter du matériel pour les personnes souffrant de handicap et d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien ainsi que dans leurs loisirs.

Si vous voulez participer à cette collecte, donnez vos bouchons à un enfant allant à l'école de Courlon-sur-Yonne.

Merci de votre soutien.



# LES ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



## COMMISSION DES FINANCES

### PRESENTATION DES DONNEES FISCALES SUR VOTRE AVIS DE TAXE FONCIERE

Beaucoup d'entre vous se demandent comment est calculée la Taxe Foncière et à qui elle bénéficie. Sur votre Avis de Foncier, il y a plusieurs taxes et plusieurs taux :

\*la Taxe de Foncier bâti et non bâti dont 1 partie bénéficie à la Commune (colonne 1 en rose) et 1 autre à la Communauté de Communes (colonne bleu) : 1 Taux voté par collectivité.

\*la Taxe d'enlèvement de vos Ordures Ménagères bénéficie à la Communauté de Communes chargée du service OM et des déchetteries qui vote son Taux.

\*la Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour la Communauté de communes qui détermine aussi son Taux.

La Commune tient à rappeler donc que vous contribuez au financement de tous les services présents sur la Commune et la Communauté de Communes. Par ailleurs, les augmentations d'impôts 2023 sont liées principalement à l'augmentation de votre Base d'imposition décidée par le Gouvernement à hauteur de +7,1% en 2023.

Voici un tableau qui décrit votre feuille d'impôt foncier :

DETAIL DE VOTRE AVIS DE TAXE FONCIERE -								
	TAUX TAXE FONCIERE VOTE PAR LA COMMUNE		TAUX TAXE FONCIERE VOTE PAR LA Cte de Communes Yonne Nord		TAUX DES ordures ménagères voté par la Cte de Communes Yonne Nord		TAUX de la Taxe GEMAPI décidé par la Cte de Communes Yonne Nord	
Taxes foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2022	34,57 %	%	5,44 %	%	13,06 %	%		
Taux 2023	35,26 %	%	5,44 %	%	12,97 %	0,136 %		
Adresse	12 rue des champs							
Base	2593		2593		2593	2593		
Cotisation	914		141		336	4		1395
Cotisation lissée								
Adresse	Taxe Foncière Batie versée à la Commune		Taxe Foncière Batie versée à la CC Yonne Nord		Taxe des ordures ménagères versée à la CC Yonne Nord	Taxe GEMAPI versée à la CC Yonne Nord		Montant Total de Taxe Foncière Batie versée
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2022	837		132		316	-		
Cotisation 2023	914		141		336	4		1395
Variation	+9,20 %	%	+6,82 %	%	+6,33 %	- %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	45,44 %	%	11,06 %	48,35 %	%	7,22 %	%	
Taux 2023	46,35 %	%	11,06 %	48,35 %	%	6,94 %	0,31 %	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles	12		12			15	12	
Cotisation 2022	5		1			1		
Cotisation 2023	6		1			1	0	
Variation	+20,00 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		Montant Total de Taxe Foncière Non Batie
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 2127 €. Pour plus d'informations, consultez la					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			59



## COMMISSION DES TRAVAUX

Il est parfois difficile de voir les derniers projets avancer mais cela ne signifie pas que les différentes commissions n'y travaillent pas !

Pour les travaux concernant notre Eglise et notre Mairie, les dossiers ont passé une étape supplémentaire.

Pour l'Eglise, les études pour le permis de construire avec notre cabinet d'architecte a permis de finaliser le dossier. Le permis est donc en instruction depuis quelques semaines. Nous attendons un retour d'ici la fin de l'année. Une phase de consultation d'entreprise permettra de trouver le partenaire le plus à même de réaliser les travaux le mieux possible pour le prix le plus intéressant.



Pour la mairie, un dernier dossier de pré-études présentant plusieurs scénarii va permettre de préciser le contour du projet. Nous devrions avoir la possibilité de débiter la formalisation des demandes de travaux et permis de construire pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et les aménagements d'amélioration de notre mairie.

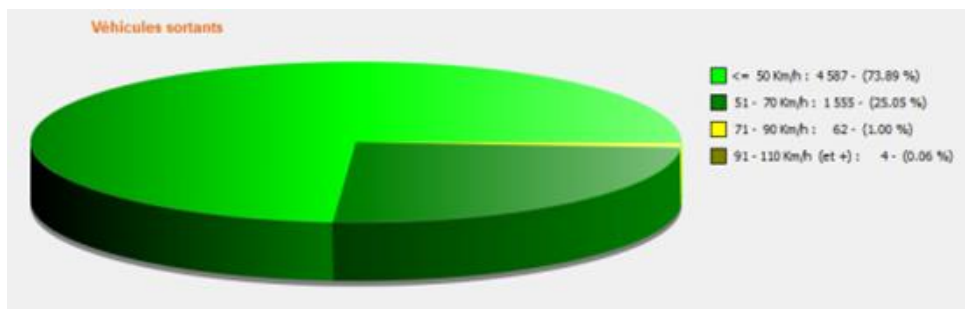


Nous devrions voir débiter en début d'année 2024 les travaux de pose des filets et des poteaux de foot pour la future aire de jeu. Ce terrain de foot se trouvera derrière la salle des fêtes. Les jeunes pourront se retrouver au cœur du village pour tirer quelques ballons. Cette zone vient compléter l'aire installée en ce début d'année pour les tous petits.

Suite à un vol des plaques de zinc du lavoir, un dépôt de plainte a été fait. C'est maintenant le temps de constituer le dossier d'assurance afin de préparer les réparations. En fonction de ce qui sera pris en charge, les travaux pour remettre en état pourront avoir lieu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024.



Concernant la sécurité routière, nous avons reçu notre radar pédagogique et avons débuté les enregistrements pour constituer les statistiques des vitesses des véhicules empruntant nos routes. Il sera placé sur les axes les plus importants.



A l'issue de cette campagne, la commission analysera et proposera plusieurs aménagements afin de réduire les vitesses excessives et améliorer la sécurité des piétons et utilisateurs de nos routes.

*Benoit Joing*

**AGRITEST'S**  
CONTRÔLE TECHNIQUE DES PULVÉRISATEURS

**CONTRÔLE TECHNIQUE  
DES PULVÉRISATEURS AGRICOLES**

33 rue du Maréchal Leclerc • 89140 SERBONNES  
Tél. 03 86 66 49 55 • agritests89@gmail.com

**G.E.P.S**  
CENTRALE ACHAT EXPORT  
DÉPANNAGE EXPRESS  
TOUTES PIÈCES DÉTACHÉES  
AUTOMOBILE • PL • TP • VUL  
POLYNÉSIE • ANTILLES • AFRIQUE

Laurent Le Prevot • Gérant  
Port. : 06 49 29 11 07 - Fixe : 01 34 53 29 00  
@ commercial@gepsfrance.fr

51 chemin de Saint-Denis • 95500 LE THILLAY



# COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES/CANTINE/GARDERIE



C'était une belle rentrée, sous un beau soleil et dans une agréable ambiance pour les 192 élèves de notre regroupement scolaire « Serbonnes et Courlon-sur-Yonne ». La première rentrée en petite section de maternelle, la découverte du CP à l'école élémentaire, autant de grands jours dans la vie d'un enfant... et de ses parents.

Pour cette rentrée scolaire, 3 nouvelles maitresses viennent d'être nommées : Mme Rollin, Mme Farès et Mme Joing. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Voici les répartitions des effectifs pour la rentrée 2023

## Ecole de Courlon-sur-Yonne

Classe de Déborah Guye (directrice) et de Christelle Pys (ATSEM)	14 PS 12 GS	26 élèves
Classe de Charlotte Rollin (enseignante) et d'Alexandra Serdin (ATSEM)	12 PS 14 MS	26 élèves
Classe d'Alexandra Léoni (enseignante) et de Stéphanie Lemaître (ATSEM)	10 GS 14 CP	24 élèves
Classe de Noémie Farès (enseignante)	10 CM1 13 CM2	23 élèves
Classe d'Elise Escudé (directrice)	25 CM2	25 élèves

## Ecole de Serbonnes

Classe de Floriane Meunier (directrice)	15 CP 8 CE1	23 élèves
Classe de Jennifer Penon (enseignante)	15 CE1 8 CE2	23 élèves
Classe de Julie Joing (enseignante)	8 CE2 15 CM1	23 élèves

## Quelques travaux pour nos écoliers à Courlon-sur-Yonne

La salle de motricité destinée aux enfants de maternelle est une structure entièrement faite en bois et bénéficie d'une grande luminosité...une belle aire de jeux





La municipalité de Courlon-sur-Yonne a profité également des grandes vacances d'été pour refaire intégralement la cour de l'école, des avaloirs ont été créés pour éviter les flaques d'eau. Quelques marelles ont été peintes et des bacs de fleurs ont été installés pour que nos écoliers puissent jardiner au printemps.



## CANTINE-GARDERIE

Même si la municipalité a dû faire face à une augmentation des effectifs, le personnel a su malgré tout s'adapter.

En voici quelques chiffres :

Effectifs pour la garderie du matin :

- pour les 22 enfants inscrits, ce sont en moyenne 12 enfants qui sont présents tous les matins

Effectifs pour la cantine du midi :

- pour les 78 enfants inscrits, ce sont en moyenne 65 enfants qui sont présents tous les midis

Effectifs pour la garderie du soir :

- pour les 33 enfants inscrits, ce sont en moyenne 20 enfants qui sont présents tous les soirs



**ENTREPRISE  
GIRARD**

SIRET 707 080 180 00037  
CHEMIN DE CHAILLOT  
89 140 MICHERY  
[girardtp@yahoo.fr](mailto:girardtp@yahoo.fr)  
03.86.67.00.79  
06.07.05.79.53

TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, CONCASSAGE,  
DEMOLITION  
VENTE DE SABLE, GRAVIERS, TERRE,  
BETON CONCASSE

# ACTUALITES DE LA MAIRIE

## Secrétariat de Mairie

Le départ en retraite de Marianne Demolder le 01/09/23 est un moment empreint d'émotion et de reconnaissance. Pendant ses années de service dévoué, Marianne a joué un rôle essentiel au sein de l'administration municipale, contribuant de manière significative à la vie de la commune.

Lorsque Marianne Demolder a rejoint l'équipe municipale au 1<sup>er</sup> juillet 2019, Serbonnes a accueilli une professionnelle dévouée, compétente et déterminée. Sa ténacité et son engagement sans faille envers son travail ont rapidement fait d'elle un membre incontournable de l'équipe. Elle a su gérer efficacement de nombreuses tâches administratives complexes, répondant aux besoins des citoyens avec patience et courtoisie, coordonnant divers dossiers et offrant son aide inestimable pour résoudre des problèmes et fournir des informations essentielles.

Alors que Marianne Demolder se retire pour profiter d'une retraite bien méritée, elle emporte avec elle notre gratitude sincère pour ses années de dévouement et d'excellence au service de Serbonnes. Nous lui souhaitons une retraite paisible, remplie de bonheur et de réalisations personnelles. Nous la remercions chaleureusement et lui souhaitons tout le meilleur pour l'avenir.

L'arrivée de Vanessa Seatra, qui la remplace, est l'occasion de passer le flambeau à une nouvelle génération de professionnels du service public.

Vanessa Seatra, habitante de Serbonnes, travaille dans la fonction publique depuis 17 ans : elle a occupé le poste d'Agent de Gestion Comptable au sein du Département de la Seine et Marne à la Direction de l'Autonomie d'août 2006 à juillet 2021 puis le poste de secrétaire de Mairie à la commune de Champigny/Yonne d'août 2021 à août 2023 et est arrivée le 26 septembre à la Mairie de Serbonnes.

Vanessa que nous accueillons avec enthousiasme, saura certainement continuer le travail exemplaire de Marianne et contribuer à la prospérité de notre belle commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et de longues années au service de notre commune.



## Ameublement du secrétariat

Nous avons repensé l'agencement du secrétariat en mettant l'accent sur l'amélioration de l'espace de travail de nos deux secrétaires, Sophie et Vanessa.

Nous avons investi dans un bureau plus grand pour Sophie, offrant suffisamment d'espace pour ses activités. Il va contribuer à une meilleure organisation.

Nous avons également acheté une petite armoire de rangement placée derrière le bureau de Vanessa, offrant un accès facile aux dossiers tout en maximisant l'espace disponible. Cela lui permet de maintenir un bureau propre et bien rangé, favorisant un environnement de travail plus serein.

Pour optimiser le travail de nos secrétaires, nous avons équipé chacun des postes de travail avec deux écrans de PC. Cette configuration double offre une meilleure visibilité des informations et facilite la gestion de plusieurs tâches simultanées. Cela permet de travailler de manière plus fluide et gagner du

temps dans l'exécution des missions quotidiennes. Nous avons ajouté des supports d'écran réglables. Enfin, pour encourager la collaboration et la communication, Vanessa et Sophie bénéficient désormais d'un agencement face à face, favorisant les échanges spontanés et une meilleure communication. Cette disposition crée un environnement de travail plus convivial.



### **Equipement de Protection Individuelle pour nos agents techniques**

La Commune a procédé à l'achat de combinaisons de travail spécialement conçues pour ses agents techniques, et pour ajouter une touche d'identité locale, a décidé de les personnaliser avec le nom de la commune et le blason de Serbonnes. Ce flochage confère un sentiment d'appartenance et de fierté à nos employés. Cela renforce le lien entre les agents techniques et la communauté qu'ils servent et témoigne de la reconnaissance de la commune envers leur contribution indispensable. En outre, cette personnalisation des combinaisons facilite également l'identification des agents sur le terrain, ce qui peut être crucial dans certaines situations d'urgence ou pour la coordination des travaux au sein de la commune.

Cette démarche renforce l'identité de la commune et son lien avec ses habitants, tout en améliorant la visibilité et la reconnaissance des agents techniques dans l'exercice de leurs fonctions.



## **Investissement dans une désherbeuse pour l'entretien des fils d'eau**

L'entretien des fils d'eau dans les rues de Serbonnes a connu une transformation significative en parfaite harmonie avec les réglementations strictes interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires grâce à l'acquisition d'une désherbeuse mécanique. Cette nouvelle méthode d'entretien offre des avantages considérables pour notre commune, combinant efficacité et respect de l'environnement.

Cette désherbeuse mécanique est équipée de brosses rotatives spécialement conçues pour éliminer les mauvaises herbes et les débris de manière rapide et efficace.



**Avant**

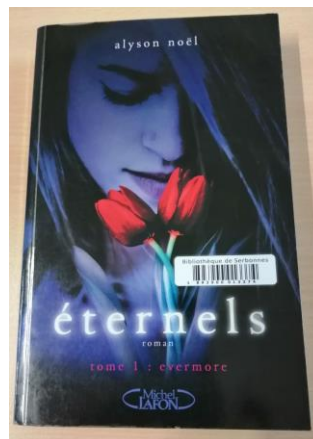
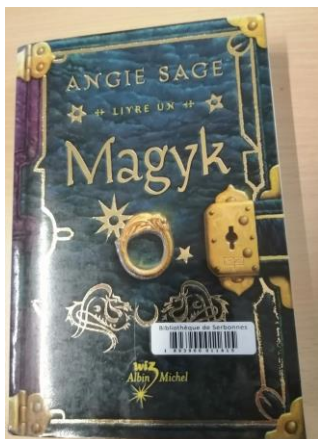


**Après**

## Actualités de la Bibliothèque de Serbonnes

Oyez, Oyez Serbonnoises et Serbonnois !

Si vous voulez vous offrir du suspense et/ou des frissons, votre Bibliothèque possède un rayon de **romans Fantasy** pour ados et adultes ainsi qu'un rayon de **romans policiers**.



Si vous avez des demandes particulières, vous pouvez par notre intermédiaire avoir accès au fonds documentaire de la Médiathèque Départementale de l'Yonne (par exemples : livres audio, livres à gros caractères, etc...). Nous pouvons également vous proposer **un service de postage à domicile** pour les personnes ne pouvant se déplacer. Le choix des livres et/ou des auteurs et/ou du genre littéraire peut se faire en ligne (<https://opac-x-bibliothequeserbonnes.biblix.net/>) ou par téléphone au 06.25.34.21.06 aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Pour rappel, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

L'inscription à la bibliothèque (gratuite) vous permet un accès à la plateforme numérique « Rayonn'âges » qui offre moult possibilités gratuites : musique à écouter ou à jouer (partitions), photos, deux films par mois, cours de langue, permis de conduire auto et bateau, presse et magazines en plus des livres.

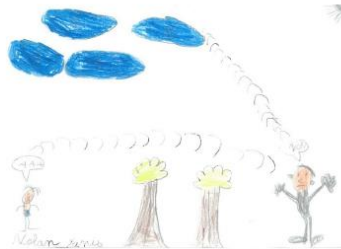
**NOUS SOMMES TOUJOURS A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX BENEVOLES. N'HESITEZ PAS, VENEZ NOUS REJOINDRE !**

**Nous projetons de créer un atelier tricot et nous souhaiterions savoir si cela vous intéresserait. N'hésitez pas à contacter la Bibliothèque au 06.25.34.21.06 durant les horaires d'ouverture indiqués ci-dessus pour nous le faire savoir !**

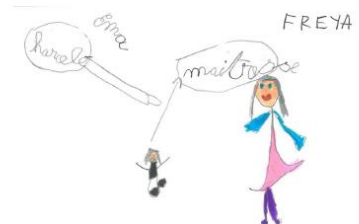
# LE COIN DES ECOLIERS DE SERBONNES

Classe de CP-CE1

Le harcèlement à l'école ?  
Et si on cherchait des solutions ?



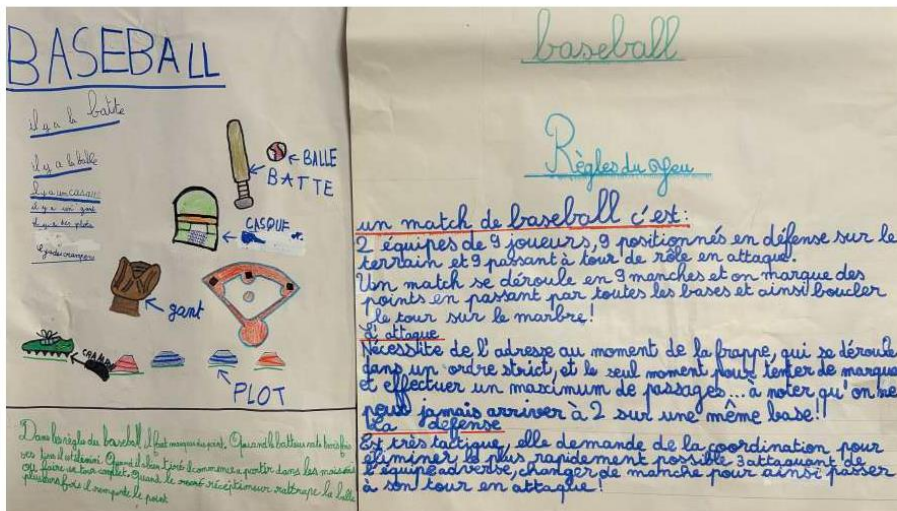
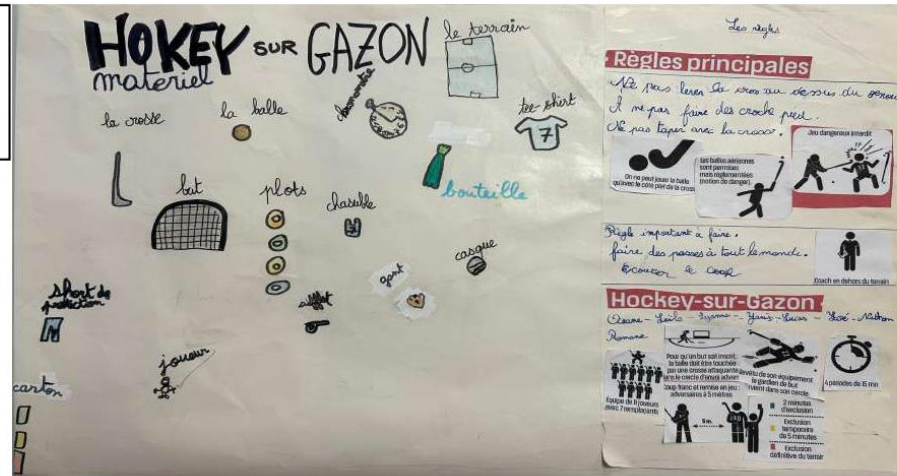
Quand quelqu'un nous dit des mots pas gentils, on peut parler.





Classe  
CE2 -  
CM1

Pendant 6 semaines nous nous sommes rendus tous les mardis matin dans le jardin de la salle des fêtes pour découvrir 3 sports américains : le hockey, le baseball et le flagball. Voici le matériel utilisé et les règles de ces sports.





# LE COIN DES ASSOCIATIONS



## KERMESSE



Sous le signe des rois et des reines, les enfants nous ont offert un super spectacle mis en scène par les maitresses pour cette kermesse. Comme chaque année, une tombola a été organisée et de nouveaux jeux mis en place pour le plaisir de tous ainsi qu'un goûter organisé par l'école. Ce fut une agréable fin de journée.

## 14 JUILLET

Une nouvelle fois la Caisse des Ecoles a participé au traditionnel après-midi jeux sur la place du village en compagnie de la municipalité et des villageois, cette année nous avons décidé de mettre en place un salon de tatouage éphémère qui a eu un franc succès et pas que chez les plus petits.

## SAINT-VICTOR



Cette année encore nous avons participé à la fête de la Saint-Victor organisée le 22 juillet. Nous avons opté pour une chasse aux trésors basée sur la biodiversité de notre zone humide, avec la participation de Monsieur Didier Duchesne. Nous avons un ensemble de panneaux sur lesquels les enfants devaient reconnaître un arbre grâce à sa feuille ou bien un chant d'oiseau, une empreinte d'animal... pour pouvoir découvrir une lettre à inscrire sur le message codé qui donnait l'emplacement du trésor. Après avoir trouvé le trésor les enfants ont pu profiter de la pêche géante aux canards dans le lavoir.

## HALLOWEEN

Ce mardi 31 octobre, petits et grands monstres étaient invités à venir passer un moment avec nous à la salle des fêtes, ils ont pu se faire maquiller ou tatouer avec des paillettes par une maquilleuse professionnelle. Des activités étaient également prévues telles que la création d'araignée pompon ou de petit fantôme en coton, ainsi que des coloriages ou dessins libre. Un goûter leur a été proposé, puis nous sommes partis à la chasse aux bonbons et on peut dire que la chasse a été bonne... un grand merci à tous pour les loulous. Ils étaient ravis.



**Facebook** : Caisse des écoles de Serbonnes / @ : [cdeserbonnes@yahoo.com](mailto:cdeserbonnes@yahoo.com)

**Nous recherchons des bénévoles. Si vous souhaitez vous investir pour les enfants, n'hésitez pas à nous rejoindre !**

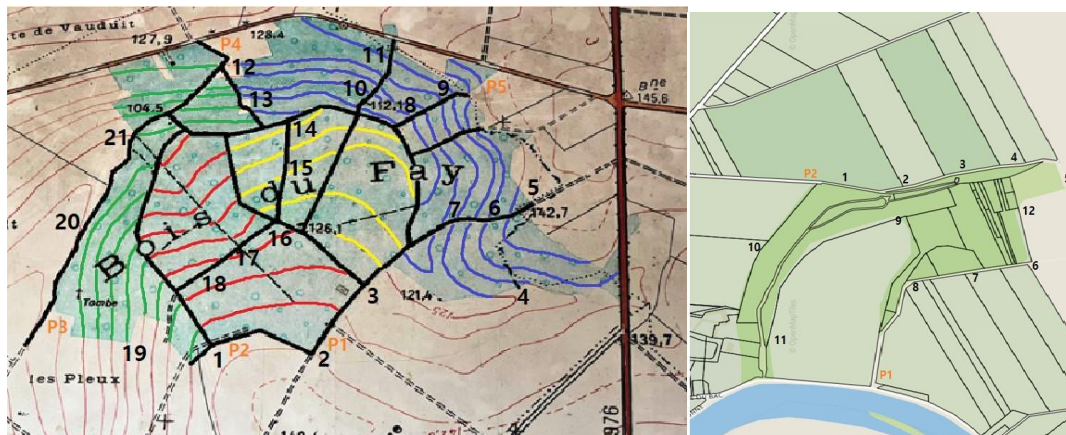
## La Société de chasse

Et voilà une nouvelle saison qui débute !



En effet, le 17 septembre 2023 la période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol a débuté pour le département de l'Yonne. La société communale de Serbonnes s'est préparée durant l'été pour lancer cette nouvelle saison.

Compte tenu de la nouvelle zone dans le bois du Fay, le bureau, dont le président et le futur responsable de la traque, a travaillé pour définir les zones, l'implantation des miradors et des futurs chasseurs postés afin d'établir les modalités des actions de chasse. Il faut assurer la sécurité des chasseurs, des traqueurs et des biens et personnes aux alentours, il faut aussi penser aux mouvements des animaux ainsi que les périodes de tranquillité pour ne pas désorienter totalement la faune.



Ce travail permet pour cette première saison de tester ces réflexions et faire le rond chaque matin de chasse pour définir et sécuriser la matinée de chasse.

En parlant de traque, savez-vous à quoi cela correspond et quel est le rôle des traqueurs ?

Si la chasse peut représenter une action collective, c'est bien à travers des traqueurs. Sans eux, une grande partie des actions de chasse ne pourrait pas se faire. Si la chasse à l'affût ou en plaine existe, les actions en battue représentent la plus grande partie de l'activité cynégétique. Alors nous pouvons rendre hommage aux hommes-orchestres de la battue et à leurs chiens.

La battue de grand gibier n'est pas seulement une pratique communautaire et conviviale, c'est aussi un mode de régulation très efficace en particulier dans certaines zones pour contenir les populations de sangliers devenues pléthoriques. C'est un mode qui permettra également d'effaroucher des zones difficilement accessibles en raison d'une végétation dense ou des dégâts subis lors d'une tempête ou autre évènement météorologique. Car une zone jamais régulée est souvent un endroit d'incursion du sanglier qui en plaine ou aux abords des routes fera des déprédations importantes.

Les traqueurs (en particulier le chef de traque) débutent leur journée toujours avant tout le monde pour faire le pied.

Faire le pied : c'est exécuter le tour des différentes zones de chasse afin d'établir celle qui fera l'objet de l'action, le sens de l'action et le bon positionnement des lignes de chasseurs tireurs.



Le travail de la traque sera de mener les chiens pour ratisser la zone le plus précisément possible, de débusquer les animaux et s'assurer que leur course les fasse franchir la ligne de la meilleure des manières. Le but est de permettre aux postés de réaliser le tir en sécurité et prélever le plus précisément et rapidement possible la bête. L'objectif n'est jamais de faire souffrir l'animal. Même si cela peut paraître étonnant. Le chasseur n'aime pas faire souffrir l'animal quand il tire !

Et ils finissent la journée souvent les derniers car il faut parfois passer du temps pour récupérer les chiens. Le fidèle compagnon est l'acteur le plus important de la traque. Ils peuvent être élevés en meute suivant la passion du propriétaire. C'est lui qui traque minutieusement les animaux en utilisant son flair et son instinct de chasseur que les traqueurs n'auront de cesse de travailler avec lui. Sans eux qui battent inlassablement le bois, la chasse collective ne serait possible.



D'ailleurs, en Corse, les choses vont plus loin dans la tradition cynégétique. La fonction de traqueur est un passage obligé dans l'apprentissage d'une vie de chasseur. Avant d'être posté sur une ligne, il faut avoir fait partie de l'équipe des traqueurs durant un certain nombre de saisons ! Et c'est dès le plus jeune âge que l'on peut traquer. D'ailleurs, les traqueurs n'ont pas besoin d'être titulaires du permis de chasse dans la mesure où ils ne portent pas d'armes et qu'ils s'assurent de ne pas capturer le gibier.

Nous pouvons ajouter qu'une solidarité financière est indispensable vis-à-vis des blessures que peuvent supporter les chiens. Toute l'équipe de battue et tous les sociétaires de l'action contribuent aux frais vétérinaires par le biais d'une « caisse traque ». Sans les traqueurs et sans les chiens : pas de chasse ! Voilà, la société accueille 6 nouveaux chasseurs dont la moitié intégrant la traque avec une totalité de 7 chiens au mieux lors des actions. Nous souhaitons une belle saison à tous les chasseurs et traqueurs.

*Benoit JOING*

# CVTCA

Notre association reste attentive aux projets susceptibles de modifier la qualité de vie dans notre territoire et s'engage dans le développement touristique de notre village.

## 1 Défense de l'environnement, information sur les dossiers suivis par notre association.

Pas d'information nouvelle ni sur le projet éolien de Sergines, qui semble à l'arrêt, ni sur le projet de Villemanoche, encore au stade de la réflexion. Lors de la réunion du Conseil Municipal de Courlon du 2 juin dernier, 6 membres sur les 10 présents ont accepté la demande de la société 'An Avel Braz' de rencontrer les élus en septembre ou octobre pour leur présenter un projet d'implantation de 12 éoliennes sur les communes de Vinneuf, Courlon et Serbonnes. Le Maire de Serbonnes nous a confirmé son opposition à toute installation de ce type.

Comme nous l'avions indiqué, le conseil municipal de Michery a décidé de ne pas entrer dans un processus contentieux contre le projet industriel de poulailler à Sergines, qui comporte pourtant un risque de pollution de l'eau pour les deux communes. La construction du poulailler n'a cependant pas commencé. Simple retard de calendrier ? Ou bien difficulté à faire financer un projet dont le modèle économique s'avère très fragile ? L'avenir nous le dira.

La multiplication de ces projets a conduit la CVTCA à adhérer à l'ADENY (Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne). Cette association a été créée en 1989 et agréée en 2005 par la Préfecture au titre de la protection de l'environnement, en reconnaissance de ses compétences et du travail accompli. Son activité couvre tous les enjeux environnementaux : qualité et quantité de l'eau, de l'air, santé environnementale, biodiversité, changement climatique, artificialisation de sols, raréfaction et surconsommation des ressources, habitats, forêts, énergies, prévention et gestion des déchets. Elle siège à nombre de commissions départementales – dont le CODERST (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) -, et participe aux enquêtes publiques environnementales. Elle assure une veille juridique et médiatique par rapport aux questions écologiques, relaie des mouvements locaux et participe à des mouvements nationaux/transnationaux, en même temps qu'elle forme des actions contentieuses, le cas échéant (ex : recours contentieux en cours avec trois autres associations contre l'autorisation préfectorale d'extension de l'abattoir de Chailley).

En matière d'énergies renouvelables, l'ADENY ne professe pas de position de principe mais apprécie au cas par cas le contenu des projets et leur acceptation par la population. Elle a ainsi condamné le projet éolien à Aillant- sur-Tholon (dégradation des paysages) et le projet de méthanisation à Etaule (trop d'intrants venant de l'extérieur ou de mauvaise qualité avec résidus plastiques...). Ces prises de position sont comparables au pragmatisme de la CVTCA, qui s'efforce aussi d'analyser au cas par cas chaque projet. L'ADENY peut apporter à la CVTCA un support médiatique et juridique et relayer nos préoccupations auprès des pouvoirs publics. Et l'ADENY souhaite que la rejoignent des associations locales comme la nôtre, qui sont ses 'yeux sur le terrain'.

## 2 Patrimoine, actions pour réaliser un « chemin Historico-Ecologique »

Il s'agit du chemin qui sera accessible par la future vélo-route le long des berges de l'Yonne. L'objectif est d'attirer les touristes à Serbonnes, pour qu'ils ne se contentent pas de traverser notre village sans s'y arrêter. Le chemin permettra de visiter, en bénéficiant d'explications, une partie historique autour de l'église et centrée sur l'histoire de Jacques Clément, et une partie écologique autour du lavoir et centrée sur les zones humides. L'aménagement de ce chemin nécessite d'obtenir des subventions : La demande de subvention auprès du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) a été dans un premier temps rejeté, mais nous avons été informés récemment que nous pourrions peut-être bénéficier d'un « repêchage », s'il reste de l'argent après le financement des projets déjà retenus.

Devant ces incertitudes, nous avons décidé de faire appel à des entreprises, qui pourraient financer l'achat des panneaux. La seule contrepartie serait d'indiquer leur nom sur les futurs panneaux. Cela nous semble compatible avec la défense du patrimoine et de l'environnement dès lors que l'activité de ces entreprises n'y porte pas atteinte.

L'année 2024 sera dédiée à la rédaction et à la réalisation des panneaux, avec un groupe responsable de la partie historique, et un autre groupe de la partie écologique. En pratique :

-si nous n'obtenons pas de financement complémentaire, nous nous limiterons à 3 panneaux : panneau décrivant le chemin historico-écologique, panneau historique, panneau écologique. Ces panneaux comporteront des QR codes, qui permettront d'accéder aux textes détaillés avec un smartphone.

En cas de financements complémentaires, nous pourrions augmenter le nombre de panneaux, pour que le public et en particulier les enfants, puissent accéder directement aux textes détaillés.

### 3 Évènementiel

**La fête de la Saint-Victor du 22 juillet 2023** a eu aussi pour objectif essentiel de mettre en valeur les deux principaux sites de notre patrimoine : le lavoir et sa zone humide d'une part, l'église Saint Victor de Serbonnes d'autre part. La fête a combiné au lavoir des jeux pour les enfants, organisés par la Caisse des Ecoles et l'association CPN Réveil Nature, et à l'église une exposition de photos anciennes de Serbonnes suivie d'un concert de jazz.

**Jeu de piste pour les enfants** : il a été organisé par la Caisse des Ecoles et animé par Didier Duchesne, de CPN Réveil Nature. Il a posé aux enfants une série de questions sur l'écologie.

Ils devaient aussi reconnaître des empreintes d'animaux et des chants d'oiseaux. Tout ceci leur a fait découvrir une phrase secrète qui les a conduits à un trésor. Ce jeu de piste s'est terminé, comme l'année dernière, par une géante pêche aux canards dans le lavoir.



**Pendant ce temps, l'église était ouverte** pour découvrir l'exposition d'anciennes photos de notre village sur le thème « autrefois, vie quotidienne des Serbonnois » (cf la vie de Serbonnes).



Puis a eu lieu le concert de jazz donné par le groupe « Travellers jazz ». Le concert a réuni près de 70 personnes qui ont pu bénéficier de l'acoustique de notre église Saint Victor. Il s'agissait d'une promenade dans le monde du jazz, organisée par le groupe d'Olivier Mugot, à travers différentes époques et différents continents.

Des morceaux, composés par des musiciens du groupe, étaient associés à des grands standards du jazz. Nous nous sommes promenés depuis les débuts du jazz, créé par la communauté noire américaine jusqu'à sa diffusion dans les communautés tziganes et les grandes capitales du monde. Un voyage qui a montré l'universalité de cette musique et enthousiasmé le public.

Compte tenu du succès qu'a rencontré l'exposition des photos anciennes, nous envisageons de la présenter à nouveau dans l'église, à l'occasion d'autres manifestations serbonnoises, probablement en même temps que celle consacrée à la faune et la flore de la zone humide. Elles pourraient aussi être organisées pendant les Journées du Patrimoine ou pendant les opérations vide-greniers organisées par le Comité des Fêtes.

**Le dimanche 11 février 2024, à l'occasion de la journée nationale des zones humides, la CVTCA va organiser une journée sur l'écologie dans notre village.**

#### **4 Appel aux futurs adhérents**

Nous avons besoin de nouveaux adhérents, pour nous aider dans la défense de notre environnement et de notre patrimoine. Les deux actions sont liées :

- préserver la beauté de notre village en défendant son environnement,
- et nous inscrire dans les projets de développement du tourisme du Nord de l'Yonne en expliquant l'histoire pluri-centenaire du village et ses atouts écologiques.

L'adhésion ne coûte que 5 euros par personne, même si des dons complémentaires sont bienvenus, en précisant si vous voulez qu'ils soient utilisés pour le volet environnement ou le volet patrimoine. **Si vous souhaitez adhérer à notre association, il vous suffit de transmettre vos coordonnées (nom, prénom, surtout mail pour recevoir les informations de la CVTCA), en même temps que votre cotisation au siège de l'association CVTCA, 62 rue du Maréchal Leclerc, 89140, SERBONNES.**

L'ensemble des modalités d'adhésion sont également précisées dans notre nouveau site : [CVTCA.fr](http://CVTCA.fr).

### *Le Comité des Fêtes*

Cette année, le Comité des Fêtes de Serbonnes profite de ces pages pour vous dire merci. Merci d'avoir été aussi nombreux à la brocante de septembre, pourtant il y avait beaucoup de vide greniers aux alentours.

De plus en plus de personnes viennent à nos événements et même quand c'est la première fois (Repas concert année 80), vous avez réussi à remplir la salle des fêtes de Serbonnes.

Un grand MERCI.

Du coup, le comité des fêtes remet ça pour 2024.

- le 7 avril : Brocante avec buvette et bien sûr nos frites fraîches
- le 15 juin : apéro concert sur la place du village
- le 14 juillet : Pique-nique républicain
- le 8 septembre : Brocante avec buvette et évidemment nos frites fraîches
- le 26 octobre : Soirée à thème sur une musique des années 80.

Encore une fois Merci, à vous tous, et bien sûr à tous les bénévoles sans qui ce ne serait pas possible.

Merci,

PS : notre assemblée se tiendra le 3 février, on vous attend nombreux.



## Vita Gym Serbonnes

Marion diplômée d'Etat propose depuis 3 ans des cours de gymnastique à la salle des fêtes de Serbonnes, tous les mercredis.

Il nous reste des places en baby gym et gym adulte !  
Viens faire un essai !

Rejoins-nous : 0679288023



Baby Gym dès 2 ans

Acrobate dès 6 ans

Gym Santé Adulte

### Un battement d'Elles

Un mercredi par mois à 18h30 à la salle municipale, l'association un battement D'elles propose de vous faire découvrir, lors d'une séance de relaxation collective d'une heure trente, la sophrologie, la méditation de pleine conscience, des exercices d'acupression et d'automassage et le pouvoir olfactif des huiles essentielles.

Cela vous permettra, notamment, de mieux dormir, faire baisser votre stress, anxiété et vos angoisses. Ces séances sont accessibles aux femmes, hommes et enfants à partir de 8 ans ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite ou ayant tout type d'handicap.

Le prix de l'adhésion à l'association est de 20 euros et la séance coûte 8 euros.

Vous avez des questions : notre page Facebook un battement d'elles ou le 0661362863.

**JARDI Propre**  
Entretien parcs et jardins  
Tonte/taille – contrat annuel

Bonhomme Ludovic  
Tel : 06 99 23 77 28  
Email : ludovic.bonhomme89@gmail.com

**Ets CHARIOT**

Travaux Publics :  
Terrassement, Assainissement,  
Création chemin...  
Transport & Location

Travaux Agricoles et Ruraux

89 140 Serbonnes  
2 rue du Maréchal Leclerc

Tel: 03 86 67 02 99 / 06 74 91 44 26  
RCS Se rs SIRET : 488 730 185 00011

# SERBONNES AVANT/MAINTENANT

Redécouvrons notre village au fil du temps avec ses rues et bâtiments dans le passé comparé à aujourd'hui.  
Contrastes saisissants garantis !





**Le domaine du  
GRAND-VARENNES**

Vous propose :

- **Chambres d'hôtes**
- **Formule Gîte**  
(jusqu'à 15 personnes)
- **Séminaires**
- **Fêtes**
- **Conférences**
- **Ateliers & résidences**



Les anciennes écuries (90m2) peuvent accueillir vos événements de petites et moyenne taille (jusqu'à 70 personnes).

Et à **partir de 2024**, nous pourrons accueillir vos **grands événements sous une halle de 200m2** : mariages, grands dîners ... jusqu'à 150 personnes.

Enfin, 3 fois par an nous organisons des expositions d'art en regardant vers l'avenir avec des artistes qui nous parlent de **métissage**, de **catastrophe climatique**, de **montées des violences** et des **replis identitaires**, mais qui, en dépit de tout cela, **nous montrent de la beauté et de la poésie**.

**3 rue des Patis – 89140 Serbonnes – [www.grand-varenes.fr](http://www.grand-varenes.fr) – Instagram : [grand\\_varenes](https://www.instagram.com/grand_varenes)  
07 68 91 97 93 – [grand-varenes@lilo.org](mailto:grand-varenes@lilo.org)**

**Magic nail's art**  
69 rue des preaux  
89140 Serbonnes  
06 34 33 91 84

Nous sommes ravis de vous présenter notre tout nouvel institut situé au coeur de votre commune ! Chez nous, vous trouverez des professionnels passionnés et qualifiés, prothésiste onguilaire, esthéticienne. profitez de votre visite à l'institut pour découvrir notre boutique ouverte toute l'année et profitez de nos idées cadeaux.

nous sommes déterminés à offrir les meilleurs services de soin et de beauté à nos clients.

A l'institut, vous bénéficiez d'un accueil chaleureux et convivial dans un cadre agréable et apaisant

Alors n'hésitez plus, prenez rendez-vous dans notre institut via le site [planity.com](http://planity.com) ou par téléphone au horaires d'ouverture.

lundi 9h/11h  
mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h/12h  
14h/19h



# Historiquement Vôtre

SERBONNES, L'HISTOIRE AU FIL DU TEMPS:  
LE MOYEN-AGE Du 8ème au 14ème siècle (Troisième volet)

## I La France au Moyen-âge – Du 8ème siècle au 14ème siècle

### Les Rois Carolingiens et les Rois Capétiens

*Le Sacre des rois leur confère le pouvoir religieux et le pouvoir militaire : le Ban et arrière-Ban : droit du roi de lever une armée pour la défense du royaume. Les vassaux doivent hommage et obéissance à leur souverain, la féodalité règne au Moyen âge.*

#### \*Les Carolingiens: Charlemagne fonde le St Empire romain germanique

Les Carolingiens règnent du 8è au 10è siècle sur une partie de l'Europe. **En 741**, à la mort de Charles Martel, Pépin le bref gouverne le royaume Franc. Il se fait sacrer roi par le Pape, et fonde la dynastie carolingienne. Son fils, **Charlemagne**, roi du royaume des francs, va étendre ses territoires, et devient **Empereur d'occident** (768-814) en se faisant couronner empereur en l'an 800 par le Pape. Charlemagne fonde la paix germanique et chrétienne, une législation sociale et l'enseignement primaire obligatoire".



Il existe des écoles rurales depuis le début du Moyen-âge, Charlemagne crée des écoles dans tous les évêchés et les monastères (en l'an 789) afin que le clergé lise la Bible et chante la messe. C'est une période de renaissance des arts et de la culture. Cependant, l'empire qu'il a fondé ne survit pas aux guerres fratricides de ses successeurs également incapables de s'opposer aux invasions qui ravagent le royaume aux 9è et 10è siècles. L'empire va se morceler puis disparaître. Charlemagne a fait don de morceaux venant de **la vraie croix du Christ** à l'évêque de Sens et l'on peut encore admirer celle-ci **au Musée de Sens**.

#### \* Les Rois Capétiens règnent de 987 à 1328

Fondée par Hugues Capet, la dynastie des capétiens règne sur la France de 987 à 1328. **Les Rois les plus célèbres sont Philippe Auguste (1180-1223) et Saint Louis (1226 à 1270).**



Le **mariage du Roi Saint Louis (20 ans) et de Marguerite de Provence (12 ans)** est célébré le 27 mai 1234 dans la cathédrale de Sens par l'archevêque Gautier Cornut.



Les sources historiques des 11è et 12è siècles sont peu nombreuses, ce sont des chroniques écrites par des ecclésiastiques ou des moines qui enregistrent les faits importants ou recopient les textes anciens. Dans le Sénonais, des moines cisterciens fondent en 1127 l'Abbaye de Vauluisant (Courgenay) dont on peut aujourd'hui encore visiter les bâtiments.

Le Roi Louis VI attire en 1226/1228 les Chevaliers hospitaliers de St Jean de Jérusalem dans le sénonais ; ils fonderont **une Commanderie à Launay (Thorigny/oreuse)** en 1259 qui va prospérer durant 3 siècles ; *on pouvait encore en admirer les ruines au 19<sup>e</sup> s.* La Poterne de l'édifice a été reconstruite à Fleurigny.

## II La Vie au Moyen-âge

### La Vie des Paysans dans la France médiévale

#### \* La Vie Rurale au moyen-âge

**Les Paysans appelés “serfs de la glèbe” (de la terre) étaient attachés au domaine du seigneur et vendus avec lui.** Le seigneur dispose de quelques hommes libres mais surtout de “serfs”, ils peuvent quitter le domaine, mais en réalité, ils appartiennent au seigneur. Le paysan serf était appelé “manant” celui qui reste sur la terre, et les paysans libres étaient des “alleux” ou des vilains. En échange de la terre qu'il cultive et de la protection militaire, le serf a quelques devoirs envers son seigneur : lui donner une partie de sa récolte et lui payer des taxes. Il doit aussi participer à des travaux ou corvées tels la réparation d'un pont ou des murs du chateau, creuser un puits, ou effectuer **les tâches agricoles sur les terres du seigneur.**



Au fil des siècles, on passe du servage au fermage : le paysan s'acquitte alors d'une somme d'argent envers le seigneur contre le droit de cultiver la terre. Il vend lui-même ses produits au marché et en récolte de l'argent. Lorsque le fermage remplace le servage, la production agricole augmente, les paysans travaillent pour eux ; mais ils doivent payer leur loyer et nourrir leur famille, et paient aussi des impôts comme la Dîme à l'Eglise soit 10% de leurs revenus.

Au Moyen âge, on passe de la rotation biennale des cultures (1 année sur 2 sans culture) à la rotation triennale: céréales la 1<sup>ère</sup> année, légumes la 2<sup>ème</sup> année, jachère la 3<sup>ème</sup> année. Ce système permet de gagner 50% de production supplémentaire. De nombreux outils agricoles sont créés ou améliorés : l'araire, la charrue, la herse, la faucille, et la joue...

Enfin, le Moyen âge voit apparaître de grandes foires où les commerçants et paysans vont pouvoir vendre leurs produits (foires de Champagne: Provins, Troyes...).

#### \* La Vie Quotidienne au Moyen-âge



**La population des campagnes appelée "paysannerie"** vit dans une grande misère. Les habitants sont des paysans comme 90% de la population de cette époque. Ils vivent dans des conditions difficiles et souffrent des périodes de grand froid, de disettes et de famines qui déciment la population. De nombreuses maladies et épidémies se répandent et l'espérance de vie est très courte; il y a une forte mortalité infantile. Les mariages se font très tôt : 12 ans pour les femmes, et 14 ans pour les hommes en général . Les femmes ont beaucoup d'enfants mais peu atteignent l'âge adulte.



Il ne faut pas oublier **les guerres et invasions très fréquentes qui ravagent aussi les villes et les campagnes**; les seigneurs se font des guerres fratricides, y compris les Rois, et les croisades lèvent aussi des armées qui partent en terre sainte.

### \* Le Rôle de l'Eglise au Moyen-âge



L'évangélisation chrétienne est tardive dans notre région, ainsi on garde le souvenir de l'histoire du moine saint Paternus assassiné à Sergines en l'an 726.

L'église, puissante et riche va tenir une place prépondérante dans la société. **Elle s'occupe aussi des pauvres, des malades accueillis dans des hôtels-dieu et aussi de l'enseignement** afin d'apprendre les bases de la lecture et de l'écriture. Elle fonde aussi à partir du 12<sup>e</sup> siècle des universités sous la protection directe du Pape.

Les moines, qui recopient les textes anciens, nous ont transmis de nombreux ouvrages qui constituent aujourd'hui un patrimoine historique unique de cette époque.

Les prêtres sont au coeur de la vie paroissiale : ils disent la messe et dispensent les 7 sacrements dont le baptême et le mariage, ils bénissent aussi les semailles et les récoltes.

La solidarité des habitants des villages se fait autour de l'Eglise chrétienne de la "paroisse" ; il existe une vie collective avec les messes, les fêtes religieuses, les processions, les mariages et les banquets. Les fêtes sont nombreuses, 1 jour sur 3 est chômé. Il y a les fêtes catholiques telles l'Epiphanie, Carême, Pâques, Toussaint (fête d'origine celte instauré par le roi Louis le Pieux), et Noël.

Il y a aussi des fêtes profanes : la fête des fous (jour de Noël), la fête de l'âne, la fête des Maïs qui se fête le 1er mai ou durant le mois de mai (les jeunes hommes déposaient des branches d'arbre devant les maisons des filles à marier), la fête de la saint Jean (les jeunes couples sautent au dessus d'un feu en se tenant la main afin d'avoir des enfants ou une bonne récolte). Et le 29 septembre, jour de la Saint Michel où les paysans devaient payer leur fermage au Seigneur. Si les fêtes catholiques ont traversé le temps jusqu'à nous ainsi que la St Jean et la fête de Mai qui sont encore présentes dans nos campagnes, d'autres ont été interdites par l'Eglise les jugeant contraire à la ferveur religieuse.

## L'Histoire des Serbonnes et de la Région au Moyen âge

### \* L'Archevêché de Sens- Premier de France au Moyen-âge

**La Cathédrale de Sens** a été bâtie entre 1135 et 1164. Le transept et la tour sud seront construits au 16<sup>e</sup> s. L'archevêché de Sens est le primat des gaules et de germanie dès le 9<sup>e</sup> siècle, il donne à la Ville de Sens une importance dans le monde chrétien. Paris est alors sous l'autorité de l'archevêque de Sens.

De nombreux monastères sont implantés dans la région (St Pierre le Vif, St Sérotin...).



En 1140 le concile des évêques se tient à Sens, il voit s'opposer Bernard de Clairvaux (St Bernard) fondateur de l'ordre cistercien et Abélard. Lors de ce concile, St Bernard fait condamner par l'Eglise les écrits d'Abélard comme hérétiques.

L'ostension des reliques (présentation aux fidèles) le 25 mai 1141 à Sens, se fait en présence du Roi de France Louis VII et de son épouse Aliénor d'Aquitaine (future reine d'Angleterre) et de plusieurs grands seigneurs dont le comte de Champagne.

Le Pape Alexandre III vient se réfugier à Sens de 1163 à 1165 avec la Curie (son gouvernement). Durant son séjour, il consacre la Cathédrale St Etienne de Sens le 15 avril 1164.



Thomas Becket, archevêque de Canterbury, en exil après un conflit avec Henri II, Roi d'Angleterre, séjourne à Sens de 1165 à 1170 avant de rentrer en Angleterre où il sera assassiné par les partisans du Roi.

*Un vitrail de la Cathédrale retrace la vie de Thomas Becket* et ses vêtements liturgiques sont conservés au musée de Sens.

On peut voir au Musée de Sens situé dans le Palais épiscopal le Trésor de la Cathédrale qui témoigne de ce passé historique.

### \* Serbonnes au Moyen âge – Histoires et Faits Historiques

A Serbonas, la première Eglise est construite au 9ème siècle, elle est en pierre à l'exception du clocher très certainement en bois. Notre Eglise est donnée par l'Archevêque de Sens, Guillaume de Champagne (entre 1169-1175) à l'Abbaye Saint Jean, fondée à Sens en 1076 par Hugues le Blanc.

En 863, une chanson de geste mentionne un Geoffroy de Roussillon qui aurait fondé le prieuré de Sixt, une bataille aurait eu lieu à cet endroit avec le Roi de France, mais aucun texte historique ne vient valider ce récit issu d'une chanson de geste, venant d'une tradition orale perpétuée par les troubadours.

Mr Prampart a effectué des fouilles à Sixte en 1988 lors de la construction d'un pavillon, mettant au jour des vestiges d'une implantation agricole dépendant du prieuré ainsi que des squelettes datés du moyen âge. Une Chapelle Saint Sulpice existait jusqu'au siècle dernier, détruite lors de la construction du chemin de halage.

Les Chartes de l'époque mentionne le nom de Silbonar, que l'usage va transformer en Serbonas.

Aux alentours de l'an 1000, Serbonnes est le fief de la famille des Barres, qui dépend elle-même de la Baronnie de Bray-sur-Seine.

**Guillaume des Barres, seigneur de Serbonnes, participe alors à la 3ème croisade.** Il prend part au siège de Saint Jean d'Acre en 1191 en Palestine aux côtés du roi de France Philippe Auguste et du roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion.

Lors de cette croisade, en 1195 il sauvera le roi de France Philippe Auguste au cours d'une embuscade en

revêtissant à sa place la cotte fleur de lysée. Le Roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion viendra le libérer, "stupéfait de cet exploit et du dévouement de Guillaume des Barres à son Roi". Le même Guillaume des Barres participa également à la célèbre bataille de Bouvines en 1214.



Il semblerait que Guillaume des Barres ait vécu dans une grande maison seigneuriale sur le bord de l'eau (ou Bourdeau ?) dont il ne subsiste rien de nos jours, comme le "Fief du Colombier", le

“Fief de Bachy” et le” fief de Vaugevin” premières demeures seigneuriales dont il ne reste rien aujourd’hui.

Par contre, un texte mentionne l’existence du “Petit Varennes” dès 1203 ainsi qu’un Geoffroy de Serbonnes qui abandonne ses dîmes (impôts) à l’abbaye de la Pommeraye sise dans la vallée de l’oreuse.

**\* Vestiges de l’Abbaye de la Cour Notre Dame à Michery (12<sup>e</sup> siècle)**

Une Abbaye est fondée en 1191 à Villuis, elle accueille des moniales cisterciennes, vouées aux lépreux. L’archevêque de Sens autorise en 1225 l’installation des moniales au lieu-dit la Cour Notre Dame à Michery.

L’Abbaye est dévastée par la Guerre de Cent ans au début du 15<sup>e</sup>me siècle et devient alors un simple prieuré en 1463. Les moniales sont remplacées par les moines de Citeaux en 1496.

La Chapelle toujours visible au lieu-dit “La Cour Notre Dame” à Michery est classée aux Monuments Historiques et appartient aujourd’hui à un particulier (située sur un domaine agricole).

Des travaux de restauration sont envisagés par l’actuel propriétaire, un habitant de Serbonnes.

J’ai pu visiter les vestiges de cette ancienne Abbaye dont voici quelques photos:



***Article “Serbonnes au fil du temps” écrit par Claire Varache***

Sources: Maxicours “vivre dans les campagnes” ; [www.histoire-france.net](http://www.histoire-france.net) ; “Serbonnes” par Marcel Leclère; “Les carolingiens” et “Les Capétiens” Larousse; Wikipédia “Abbaye de la cour notre Dame” et “Guillaume de champagne”; Hérodote.net “Saint Louis”- Bourgogne médiévale.com “cathédrale de sens”- Les amis de thorigye et de l’oreuse “Commanderie de Launay”



Sylvain LOGEZ

Artisan électricien de père en fils,  
à son compte depuis maintenant 15 ans



Habitant à Serbonnes

Je mets à disposition mes services afin de vous dépanner au plus vite,  
mais aussi pour réaliser vos projets de travaux d'électricité dans des  
pavillons et locaux neufs ou en rénovation.

Installation de chauffage électrique.

Portable: 06 23 18 59 90

**BRASSERIE ARTISANALE**

**LES BIÈRES DE PAPA**

30 RUE DU MARECHAL LECLERC  
89140 SERBONNES

**HORAIRES D'OUVERTURE:**  
MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI  
15H-18H30

0682150227  
WWW.LESBIERESDEPAPA.COM

**LES BIÈRES DE PAPA C'EST UNE BRASSERIE FUN, COLORÉE OÙ L'ON T' INVITE À PARTAGER NOTRE JOIE DE VIVRE, DANS UN ESPRIT FAMILIAL ET CONVIVIAL!**

**CHAQUE BIÈRE EST UN PERSONNAGE DONT LA CRÉATION ET LE NOM SONT INSPIRÉS D'UN PROCHE!**

**NOUS PROPOSONS :**

- BIÈRES 33CL ET COFFRETS CADEAUX**
- ATELIERS DE BRASSAGE ET CARTES CADEAUX**
- VENTE DE FÔTS AVEC LOCATION DE TIREUSE**

## Implantation d'une nouvelle installation radioélectrique à Serbonnes

Nous avons été informés d'un projet d'implantation d'une nouvelle antenne relais Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR en hauteur de notre village au-dessus de la ligne TGV et de l'autoroute A5.

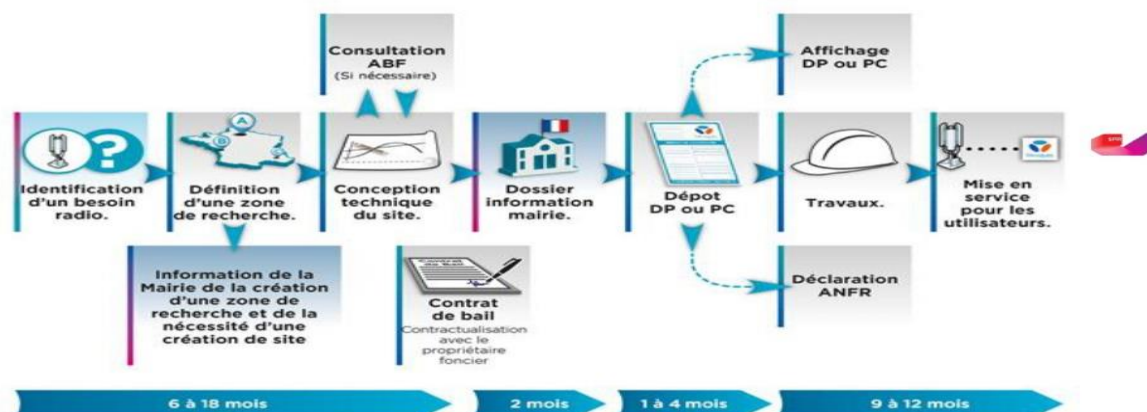
Le réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs antennes-relais, positionnées sur des pylônes dédiés ou des points hauts existants, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box, etc...) dans leurs périmètres. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Concrètement, dans le cas présent, cela se traduit sur le terrain par la construction d'un nouveau site, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit sur notre territoire.



### Phase de déploiement du projet



La date prévisionnelle de début des travaux est janvier 2024 et la date prévisionnelle de mise en service est avril 2024.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Avis aux nouveaux arrivants :

Il est très important que les nouveaux arrivants se présentent à la Mairie afin de faciliter le recensement et le bon suivi administratif notamment pour le maintien des services de cantine/garderie et pour les prévisions des effectifs des élèves accueillis dans les écoles. Cette démarche permet de faciliter votre bonne intégration dans notre village, de vous renseigner sur les différents services existants et de connaître les activités proposées.

De même, en cas de changement d'adresse dans notre village ou vers une autre commune, nous vous remercions de bien vouloir nous informer afin de mettre à jour nos fichiers.

## Avis aux jeunes entre 16 et 25 ans :

Nous vous rappelons que tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	<b>Faites-vous recenser</b> à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	<b>Créez votre compte</b> sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	<b>Vous êtes convoqué(e)</b> à la JDC

Quel certificat produire pour les examens et concours ?

Pour les moins de 18 ans	Pour les 18-25 ans
L'attestation de recensement	Le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

## Tarification des amendes pour les dépôts sauvages (selon la délibération n° 2021-08B du 15/01/2021)

Afin de garantir la salubrité publique et la propreté de notre commune, nous vous rappelons que la Municipalité a voté une tarification pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les montants suivants :

Intervention d'un agent : 80 €/heure

Forfait frais administratifs : 80 €

Forfait transport des déchets : 150 €

Volume : 100 €/m<sup>3</sup> déposé

Forfait sac déposé : 50 €/sac

Exemple d'un dépôt sauvage en 2021 :



Extrait de la facture :

Détail de la facture :

6 sacs poubelle x 50 € = 300 €

Forfait intervention d'un agent = 80 €

Forfait administratif = 80 €

Forfait transport des déchets = 150 €

**Soit un total de 610 €**

## Carte d'identité et passeport

Un agenda électronique a été mis en place pour les prises de RDV pour vos dossiers de cartes d'identité et passeport à la Mairie de Pont/Yonne. Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la commune de Pont/Yonne [www.pontsuryonne.fr](http://www.pontsuryonne.fr), cliquer sur l'onglet 'Mes démarches en lignes' puis 'carte d'identité et passeport' et ensuite prise de rdv. Vous aurez aussi les informations sur les pièces à fournir.

**NOUVEAU** : la Mairie de Villeneuve-la-Guyard est maintenant habilitée à délivrer les titres sécurisés. Un agenda électronique est également à disposition pour les prises de RDV sur le site internet de la commune : [www.villeneuve-la-guyard.fr](http://www.villeneuve-la-guyard.fr)

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**  
Avent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
**DP**

**FAÇADE, RAVALEMENT :** **DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES :** **DP**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
**DP**

**PORTAIL**  
**DP**

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Serbonnes est concerné par le recensement 2024 qui aura lieu du 18 janvier au 17 février.

### Le recensement de la population, c'est utile !



Le recensement permet de connaître le **nombre de personnes vivant dans chaque commune**.



Ses résultats déterminent la **participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



En y répondant, vous permettez aux collectivités d'ajuster **l'action publique** aux besoins de tous, en matière **d'équipements collectifs** (écoles, maisons de retraite) ou de **transports à développer**.

### Le recensement de la population, c'est sûr !



Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Ils sont destinés à l'Insee et serviront à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.



Votre **nom** et votre **adresse** sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois. Ils sont **supprimés des bases informatiques**, une fois les résultats de l'enquête obtenus.



Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés**.

N° imprimé : 101



**Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.**  
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



Toutes les informations sont disponibles sur le site

**[WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie.

Nous vous donnerons plus de détails en janvier juste avant le commencement du recensement.

## Survol du village par des drones

La commune de Serbonnes représente une zone soumise à l'interdiction du vol des drones. Une carte est consultable sur le site : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Les vols doivent être réalisés dans le strict respect du droit à la propriété et du droit de la vie privée.



# PILOTES DE DRONE NOS CONSEILS

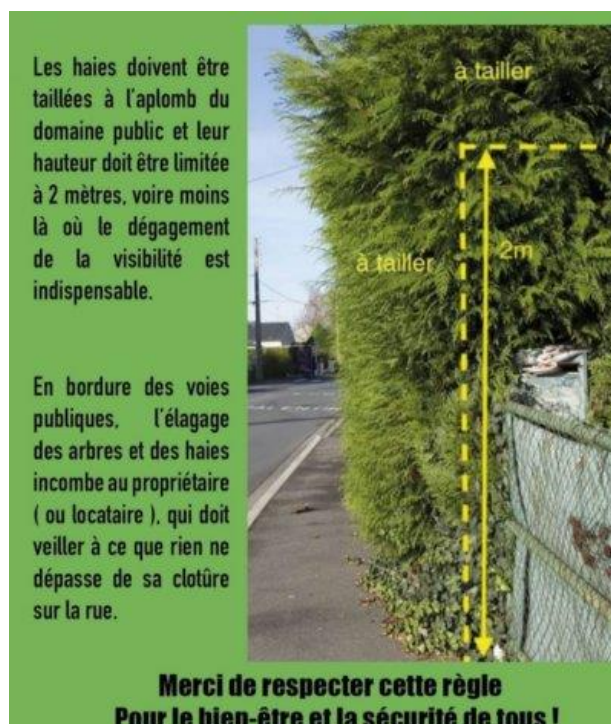
- 1** Soyez vigilants aux personnes et aux véhicules à proximité
- 2** Ne l'utilisez pas la nuit, même s'il est équipé d'un dispositif lumineux
- 3** Si votre drone est équipé d'une caméra, ne filmez pas les personnes sans leur accord
- 4** Vérifiez dans quelles conditions vous êtes assuré pour la pratique de cette activité
- 5** Ne faites pas voler votre drone au dessus de l'espace public en agglomération
- 6** Ne survolez pas les sites sensibles, y compris les environs des aérodromes

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@PPlace\_Beuvras | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

## Rappel des obligations de taille et d'élagage des riverains

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



- Elaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphone, fibre optique, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les services techniques communaux vont réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné, d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le Maire peut, le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE CIVISME !**

## Etat Civil

### Mariage

Toutes nos félicitations à :

Michaël PLAYE et Cyril BOURLIER le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Edouard De BAILLIENCOURT dit Courcol et Lorraine SELMER le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Julien ROUSSET et Cindy PRIMAULT le 26 août 2023

### Décès

Toutes nos condoléances à leurs familles :

Marie BOUCHE décédée le 5 octobre 2023



Alicia  
**COSTA-SERRA**  
Conseillère en immobilier

06 49 55 98 31  
alicia.costa-serra@iadfrance.fr  
Serbonnes (89)

Suivez-moi

iadfrance.fr

Et Alicia COSTA-SERRA, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IBD France immatriculée au RSAC de SENS sous le numéro 913 889 523 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour...

<b>Pompiers</b>	<b>le 18</b>		<b>Serrurerie :</b>	
<b>SAMU</b>	<b>le 15</b>		<b>SARL ROSSIGNOL</b>	<b>03.86.66.36.66</b>
<b>Gendarmerie Pont/Yonne</b>	<b>03.86.67.11.17</b>		<b>Mécanique agricole :</b>	
<b>Gendarmerie Sergines</b>	<b>03.86.66.30.17</b>		<b>SARL AGRITEST'S</b>	<b>03.86.66.49.55</b>
	<b>Ou le 17 (urgences)</b>		<b>ERMAS</b>	<b>03.86.66.47.22</b>
<b>Hôpital de Sens</b>	<b>03.86.86.15.15</b>		<b>Travaux publics :</b>	
<b>Hôpital de Montereau</b>	<b>01.64.31.64.31</b>		<b>Nicolas CHARIOT</b>	<b>03.86.67.02.99</b>
<b>Hôpital d'Auxerre</b>	<b>03.86.48.48.48</b>		<b>Terrassement :</b>	
<b>Clinique Paul Picquet Sens</b>	<b>03.86.95.86.86</b>		<b>SARL ENTREPRISE GIRARD</b>	<b>03.86.67.00.79</b>
<b>Médecins généralistes :</b>			<b>Portes/Fenêtres/Volets/Vérandas :</b>	
<b>Pont/Yonne :</b>			<b>ENTREPRISE PROSPER</b>	<b>03.86.67.09.06</b>
<b>Dr Dardenne</b>	<b>03.86.67.04.91</b>		<b>Motoculture :</b>	
<b>Dr Tramoy</b>	<b>03.86.67.01.21</b>		<b>Gauthier Jardins Loisirs</b>	<b>03.86.67.12.79</b>
<b>Sergines : Dr Lefoulon</b>	<b>03.86.66.30.03</b>		<b>Espaces verts :</b>	
<b>Vinneuf : Dr Gallet</b>	<b>03.86.66.88.67</b>		<b>Yoann GOBEROT</b>	<b>06.17.17.34.08</b>
<b>Pharmacies :</b>			<b>Didier BLANCHARD</b>	<b>06.46.17.25.46</b>
<b>Pont/Yonne : Truchot</b>	<b>03.86.67.19.00</b>		<b>JARDI PROPRES</b>	<b>06.99.23.77.28</b>
<b>Filaine</b>	<b>03.86.67.15.01</b>		<b>Transports :</b>	
<b>Sergines : Mauperin</b>	<b>03.86.66.30.22</b>		<b>TPS PIROELLE</b>	<b>03.86.88.06.40</b>
<b>Vinneuf : Salaun</b>	<b>03.86.66.83.37</b>		<b>Caviste</b>	
<b>Infirmiers à Pont/Yonne :</b>			<b>La Cave des Préaux</b>	<b>03.86.66.63.17</b>
<b>Duval-Noël-Rouget</b>	<b>03 86 86 62 46</b>		<b>Brasseur</b>	
<b>Beaumale-Bregere-Fournier</b>	<b>03.86.67.11.06</b>		<b>Les bières de Papa</b>	<b>06 82 15 02 27</b>
<b>Bruneau</b>	<b>03.86.66.62.41</b>		<b>Immobilier :</b>	
<b>Infirmiers à Courlon sur Yonne :</b>			<b>Camille LECOMTE</b>	<b>06.50.06.89.97</b>
<b>Limoges Matthieu</b>	<b>06 45 00 70 73</b>		<b>Maurice DI CARLO</b>	<b>06.10.55.89.33</b>
<b>Infirmiers à Michery :</b>			<b>Alicia COSTA-SERRA</b>	<b>06.49.55.98.31</b>
<b>Cabinet Infirmier</b>	<b>06 49 79 04 47</b>		<b>Tatouages :</b>	
<b>Infirmiers à Sergines :</b>			<b>D-BO TATTOO</b>	<b>06.77.77.40.04</b>
<b>Bouteiller Valérie</b>	<b>06 45 00 70 73</b>		<b>Beauté :</b>	
<b>Aide à domicile :</b>			<b>Institut Magic Nail's art</b>	<b>06.34.33.91.84</b>
<b>SERENITE SAP</b>	<b>03.86.64.20.08</b>		<b>Belleditta Onglerie</b>	<b>06.81.84.52.65</b>
<b>CLEAN FLO SERVICES</b>	<b>06.46.70.85.60</b>		<b>Chambres d'hôtes :</b>	
<b>Entreprises/Artisans/commerçants Serbonnois</b>			<b>Les Portes de Bourgogne</b>	<b>06.64.85.89.01</b>
<b>Plomberie :</b>			<b>Chambres d'hôtes, gîte rural :</b>	
<b>David BERTRAND</b>	<b>03.86.67.23.14</b>		<b>LE GRAND-VARENNES</b>	
<b>Richard BOYER</b>	<b>03.86.66.81.15</b>		<b>www.grand-varenn.es.fr</b>	
<b>Lavage véhicules à domicile :</b>			<b>Lieu de réception avec hébergements :</b>	
<b>N.C.M.L.</b>	<b>07.67.01.17.87</b>		<b>DOMAINE DU PETIT VARENNES</b>	
<b>Pièces détachées véhicules/industrie :</b>			<b>www.domainedupetitvarenn.es.fr</b>	
<b>G.E.P.S.</b>	<b>06.49.29.11.07</b>			
<b>Electricien :</b>				
<b>Sylvain LOGEZ</b>	<b>06.23.18.59.90</b>			



### Secrétariat de Mairie

Tél : 03.86.67.11.25

[mairie-serbonnes@wanadoo.fr](mailto:mairie-serbonnes@wanadoo.fr)

[www.mairie-serbonnes.com](http://www.mairie-serbonnes.com)

Heures d'ouverture :

Lundi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30

Mardi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 00 à 11 h 00



### Bibliothèque Municipale

Tél : 06.25.34.21.06

[bm.serbonnes@gmail.com](mailto:bm.serbonnes@gmail.com)

Ouverte les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30

et les samedis matin de

10 h 00 à 12 h 00



### Paroisse

Les messes sont célébrées aléatoirement dans les différentes communes de la paroisse. Pour connaître les horaires et églises de célébration, vous pouvez consulter le site de la Paroisse St

Louis à l'adresse web suivante :

[www.yonne.catholique.fr/saint-louis/](http://www.yonne.catholique.fr/saint-louis/)

Au fil de l'Yonne est édité par la Mairie de Serbonnes. Le numéro est tiré à 400 exemplaires.

**Rappel : notre journal communal est maintenant consultable sur notre site internet dont l'adresse est reprise ci-dessus.**

Directeur de Publication : O. Martin    Rédacteur en Chef : O. Martin

Commission Rédaction : A. Bédékovic, C. Grellet, E. Janot, B. Joing, O. Martin, A. Serdin, C. Varache – Photos : C. Grellet, O. Martin, A. Serdin, C. Varache, G. Flahaut - Tous droits réservés

Conception graphique/saisie/PAO : A. Bédékovic – Imprimé par A2F 32 rue de la Cave 89140 St Sérotin

*Crédit photo de couverture : Gérard Flahaut*

